

# DE L'ARGENT EN PLUS pour les fonctionnaires

▶ La ministre Greoli souhaite que l'ensemble des agents relevant de la fonction publique wallonne voient leur prime de fin d'année augmenter.

▶ Suite à une proposition de la ministre de la Fonction publique, Alda Greoli, le gouvernement wallon a approuvé en première lecture deux mesures salariales importantes pour les fonctionnaires wallons. D'une part, la revalorisation de la rémunération des agents au rang B3 et d'une autre, l'augmentation de la prime de fin d'année de l'ensemble des fonctionnaires relevant de la fonction publique wallonne.

Comme annoncé le 17 janvier, malgré des difficultés à finaliser un accord global, la ministre a continué à avancer sur les dossiers au cas par cas, notamment pour ceux au bénéfice des fonctionnaires. Ces deux mesures phares vont donc être présentées ce jeudi au gouvernement.

Le projet d'arrêté vise l'augmentation de l'allocation de fin d'année pour l'ensemble des membres du personnel, les contractuels comme les statutaires.

Dans les faits, le projet d'arrêté prévoit l'alignement du calcul de l'allocation de fin d'année régionale sur l'allocation octroyée au fédéral. Il s'agit plus particulièrement d'inscrire une seconde partie variable au calcul du montant, s'élevant à 7 % de la rémunération mensuelle brute.

**LA HAUSSE EN NET** sera donc variable en fonction de la rémunération de chaque agent. Concrètement, l'augmentation sera de 13 % sur les montants bruts non indexés. Ce qui représente une

augmentation moyenne d'environ 100 € en net indexé. Ce projet concerne l'ensemble des membres du personnel, tant du SPW que des OIP wallonnes, soit 17370 agents. Le budget de cette mesure est estimé à plus de 3 millions d'euros.

Un projet d'arrêté relatif à la revalorisation de l'échelle barémique du rang B3 va également être présenté. Pour rappel, un agent de niveau B correspond au détenteur d'un diplôme de bachelier, le rang B3 étant le rang de base du niveau B. L'accès au rang supérieur du niveau B se fait sur base de l'ancienneté ou d'une promotion.

Cela représente une augmentation d'environ 100 € en net.

**LA VOLONTÉ DE LA** ministre est de rendre le rang B3 plus attractif tant pour les membres du personnel bénéficiant de l'échelle barémique correspondant que pour les détenteurs d'un bachelier désireux de postuler dans la fonction publique. Et cette mesure vise 2381 agents.

Un budget de 10 millions d'euros lui est consacré. Les deux projets d'arrêté seront prochainement négociés avec les organisations syndicales.

La ministre dit se réjouir que le gouvernement wallon ait approuvé ces deux mesures positives qui permettront d'une part de reconnaître et replacer le travail des agents à son juste niveau et d'autre part de rendre la fonction publique plus attractive.

Ludovic Jimenez